



## **VICTOIRE DES PRISONNIERS PALESTINIENS EN GRÈVE DE LA FAIM PRÉCISIONS SUR L'ACCORD SIGNÉ AVEC LES AUTORITÉS ISRAËLIENNES**

**Communiqué de presse de Addameer**

**Ramallah, le mardi 15 mai 2012**

*À l'issue de négociations menée entre le Comité des prisonniers et le Service israélien des prisons (IPS) et leurs principales demandes ayant été acceptées, près de 2 000 prisonniers palestiniens ont mis fin à leur grève de la faim suivie depuis près d'un mois, Addameer loue cette victoire et ne peut qu'espérer qu'Israël mettra en œuvre ces accords et tous changements politiques, en toute bonne foi. Addameer célèbre particulièrement tous les grévistes qui ont montré pendant plus de deux mois (8 prisonniers, y compris 5 détenus administratifs, avaient commencé leur grève de la faim depuis fin février) **une remarquable détermination dans leur lutte pour leurs droits les plus élémentaires.***

Les demandes formulées par les prisonniers en grève depuis le 17 avril 2012 étaient les suivantes :

- **Fin de l'isolement carcéral** pour « raison de sécurité » : **19 prisonniers sont concernés par cette mesure, dont certains ont atteint 10 ans d'isolement.**
- **Abrogation d'une série de mesures punitives** infligées aux prisonniers palestiniens après la capture de Gilad Shalit, y compris la suppression du droit de visite des familles pour tous les prisonniers de Gaza depuis 2007 et l'interdiction de l'accès à l'enseignement universitaire depuis 2011.
- **Fin de la détention administrative** permettant l'incarcération sans preuve ni procès et pour une durée de minimum 6 mois, renouvelable indéfiniment.

Les détails de l'accord signé dans la nuit du 14 mai par le Comité des prisonniers représentant les grévistes de la faim ont été rapportés ce jour à l'avocat d'Addameer, Maître Zias Fares, lors de sa visite à Ahed Abu Gholmeh (membre du comité) et à Maître Mahmoud Hassan, également avocat d'Addameer, lors de sa visite à Ahmad Sa'adat, dans la clinique médicale de la prison de Ramleh.

Selon Ahed Abu Gholmeh, les 9 membres du comité des prisonniers ont rencontré une importante délégation de fonctionnaires de l'IPS et d'officiers du renseignement israélien et ont déterminé les conditions de l'accord, incluant 5 points. À la signature de l'accord, les prisonniers mettraient fin à leur grève.

- **Fin de l'isolement carcéral** : les **19 prisonniers concernés doivent être reconduits en détention régulière dans les 72 heures.**
- **Reprise des visites** des parents proches pour les prisonniers de Gaza et plus largement des familles pour ceux de Cisjordanie, **dans 1 mois.**
- **Engagement** du Service de renseignement israélien **de créer un Comité facilitant les rencontres et le dialogue entre l'IPS et les prisonniers palestiniens** autour de leurs conditions de détentions.
- **Aucun nouvel ordre ou de renouvellement d'ordre de détention administrative** pour les 308 prisonniers concernés, à moins que les dossiers tenus secrets ne contiennent de « très sérieuses » informations (*note de la traduction : ce qui sous-entendrait la levée du secret sur ces dossiers...*).

**Pour les 5 prisonniers** en détentions administratives, **incluant Bilal Diab et Taher Halahleh, qui ont suivi une « miraculeuse » grève de la faim de 77 jours**, il n'y aura pas de renouvellement d'incarcération et ils seront libérés à la fin de la durée de leur détention actuelle. **Ils ont tous les 5 été transférés dans des hôpitaux publics** pour y recevoir les soins nécessaires à un rétablissement extrêmement délicat.



Selon une précision d'Ahmad Sa'adat, l'accord inclus une *limitation* de la détention administrative largement utilisée. Addameer est préoccupé par le fait que ces dispositions de l'accord ne mettent pas explicitement en application la clémence d'Israël et la fin de cette pratique, en complète violation du droit international.

**Addameer souligne qu'Israël a constamment transgressé les accords conclus avec les Palestiniens concernant les conditions de détentions des prisonniers. C'est pourquoi il sera essentiel que les partisans des prisonniers politiques palestiniens contrôlent activement l'application de cet accord dans les prochains mois.** Adaameer, organisation de défense des Droits Humains basée sur les standards internationaux des droits pour les prisonniers, continuera elle-même de contrôler de très près les conditions de détentions dans les prisons israéliennes, afin qu'elles soient en conformité avec les Droits de l'Homme internationaux et les lois humanitaires.

**En ce jour commémorant les 64 ans de la Nakba**, il est regrettable de constater qu'il a fallu une grève de la faim sans précédent des prisonniers palestiniens pour attirer l'attention sur leur situation critique. Il est donc impératif de saisir cette occasion, non seulement pour saluer leur victoire, mais aussi pour donner une suite à la détermination de leur action en faisant pression en leurs noms et exiger une résolution juste et définitive de leur cause. Adaameer exprime sa gratitude à tous les militants, très impliqués, et aux institutions, y compris les membres de la société civile et la communauté diplomatique, qui ont soutenu les prisonniers dans leur campagne pour la dignité.

*Fin du communiqué*